

■ Les services de mobilité mis en œuvre par les Régies sont adaptés à la réalité sociale de leur territoire :

- Issus d'un travail d'animation et de diagnostic avec les habitants et les partenaires qui permet d'identifier les besoins de mobilité, les freins aux déplacements, l'état des lieux de l'offre de transport, etc.
- Implantés au plus près des habitants pour leur en faciliter l'accès, ils peuvent constituer un pôle d'actions intégrées ou cibler un dispositif répondant à un besoin spécifique – ex : atelier « mobillettrisme ».
- Leur équilibre économique est souvent rendu possible par l'hybridation des ressources et la mobilisation des différents partenaires selon l'échelle du territoire et la nature du projet.
- Espaces de formation et de professionnalisation, ce sont des lieux ouverts qui visent l'autonomie individuelle et favorisent les échanges entre habitants et quartiers de la ville.

■ Regard d'un partenaire : Michelle Brosseau,

Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET),
Direction de la ville et de la cohésion urbaine, Bureau du renouvellement urbain,
du cadre de vie et de la prévention de la délinquance

Dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, les services à la mobilité constituent un levier essentiel pour favoriser l'insertion professionnelle et sociale de leurs habitants. Les plateformes de mobilité, garages solidaires, auto-écoles sociales, prêts de véhicules sont autant de solutions de mobilité souples et individualisées qui répondent au plus près de ces besoins. Le CGET est chargé de veiller à la bonne mise en œuvre des politiques publiques visant à désenclaver ces territoires, favoriser la mobilité de leurs habitants, réduire les inégalités et assurer la continuité territoriale. Dans le cadre de la réforme de la politique de la ville, le soutien au développement des services à la mobilité a été réaffirmé par le Ministre, via leur financement par les contrats de ville et des appels à projets nationaux dont bénéficient les Régies de Quartier qui déploient des actions dans ce domaine.



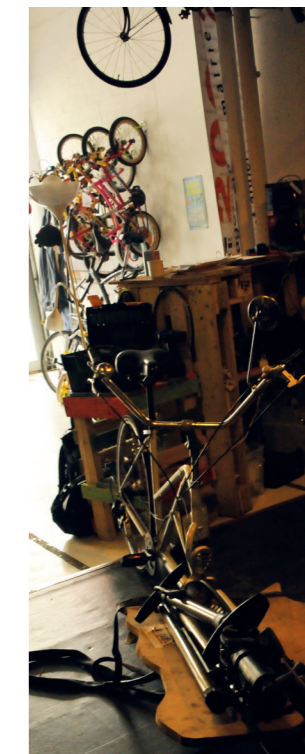
Les services de mobilité par les Régies de Quartier et les Régies de Territoire

Les services de proximité mis en œuvre par les Régies répondent à une diversité de besoins non satisfaits sur leur territoire : laverie, friperie ; garage associatif ; atelier bricolage, bricothèque...

La mobilité est un vecteur essentiel d'accès à l'emploi, aux services et aux loisirs. Toutefois, les habitants des quartiers prioritaires et des zones péri-urbaines, souffrent d'un déficit d'offre de transports.

Depuis de nombreuses années, les Régies développent une variété d'actions ou de services qui peuvent prendre différentes formes selon les caractéristiques de leur environnement, les besoins exprimés, les attentes des partenaires :

- **Points/relais d'information** sur les possibilités de déplacements, accompagnement des habitants
- **Auto-écoles solidaires**, aide financière pour l'obtention du permis de conduire...
- **Services de transport** collectif (accompagnement dans un objectif de lutte contre l'isolement)
- **Garages associatifs** et mise à disposition ou location de moyens de locomotion...



CNLRQ
Comité National de Liaison des Régies de Quartier

Éditions du CNLRQ • 54 avenue Philippe Auguste - 75011 Paris • accueil@cnlrq.org • www.regiedequartier.org • © CNLRQ 2016 • Conception Graphique • S. Cardon - CNLRQ • Impression LFT



Des services de proximité adaptés

Les services de mobilité répondent à plusieurs enjeux :

- Développer de nouveaux outils d'aide et d'accompagnement pour les habitants des quartiers.
- Permettre à des personnes en difficulté financière d'avoir accès à des solutions favorisant une autonomie sociale et économique (apprentissage, entretien ou réparation du véhicule, etc.).
- Compléter et diversifier l'offre d'insertion sur le territoire.



La Régie de Quartier Respire à Saint-Jean-de-la-Ruelle, une école de conduite et un garage solidaires

Labellisée en 1993, la Régie développe un ensemble de services aux collectivités, bailleurs sociaux, entreprises, particuliers sur l'agglomération orléanaise. La Régie porte une école de conduite depuis 2010 et un garage lancé dès l'année suivante.

- L'école de conduite permet à des personnes rencontrant des difficultés d'apprentissage ou des problématiques sociales et professionnelles d'accéder à la mobilité pour un retour à l'emploi. En partenariat avec l'Etat, le Département et l'Agglomération qui cofinancent une trentaine de places, sur une centaine au total, les tarifs peuvent être adaptés. Une commission réunit des partenaires en charge de l'accompagnement des bénéficiaires. L'activité mobilise des **ressources professionnelles** – deux moniteurs en CDI dont un responsable pédagogique... pour des résultats équivalents à ceux d'une auto-école classique.
- Le garage a été initié par la Régie afin d'apporter des solutions au nombre croissant de personnes ne pouvant plus se déplacer, faute de moyens pour faire réparer leur véhicule. L'activité est conventionnée ACI et a bénéficié d'une aide de la Région pendant 3 ans. Les bénéficiaires sont orientés par les services sociaux selon leur situation et projet professionnel (demandeurs d'emploi, allocataires du RSA) ou leur niveau de ressources (inférieur ou égal au SMIC). Situé à proximité du siège de la Régie et du réseau de transports, le garage exerce une **double vocation. Solidaire**, par une relation différente et la recherche des solutions les plus économiques. **D'insertion** et de support de qualification : 4 postes de mécanicien en CDDI, un poste de secrétaire/accueil en CAE, sous la responsabilité d'un encadrant technique en CDI. Le travail de formation se concrétise notamment par la mise en œuvre de reconnaissances de savoir-faire professionnels avec la DIRRECTE et des garages partenaires.

Bien qu'ayant atteint un impact significatif – 250 clients par an pour le garage – la Régie est amenée à s'interroger sur l'orientation à donner à l'activité qui, malgré les ajustements, n'a pu se rapprocher de son point d'équilibre.

La Régie des Quartiers du Bassin minier à Montceau-les-Mines, une plateforme pour plus d'autonomie

La Régie a été créée en 1997 à l'initiative de la Ville de Montceau-les-Mines, de l'OPAC Saône-et-Loire et des associations de locataires. Face à la dégradation du marché de l'emploi, elle intervient sur le bassin sud de la Communauté Urbaine Creusot-Montceau et emploie prioritairement les habitants des quartiers d'habitat social.

- La Régie développe une Plateforme mobilité en direction de demandeurs d'emploi, d'allocataires de minima sociaux, de jeunes sans expérience professionnelle, de salariés en précarité... qui peuvent être orientés par les partenaires (PLIE, Mission locale, Pôle emploi, structures d'insertion, services sociaux, OPAC). La Plateforme propose **un accompagnement global et individualisé** : diagnostic des besoins, réponses existantes (transport, co-voiturage), service de location, aide dans les démarches professionnelles, préparation au permis en partenariat avec un organisme de lutte contre l'illettrisme, montage de micro-crédits personnels...
- Elle dispose d'un parc de 8 scooters qu'elle loue et travaille avec une agence pour la location de voitures. Des financements de la Région, du Département, de la CUCM permettent de réduire le reste à charge des bénéficiaires. Près de 60 personnes par an sont accompagnées dont une trentaine bénéficie du service de location pour une durée moyenne approchant les 2 mois de location.

Travaillant en réseau avec les 6 plateformes du département – dont 2 autres portées par des Régies au Creusot et à Chalon-sur-Saône – la Régie souhaite consolider ce service qui répond aux enjeux de mobilité sur le territoire.

La Régie de Quartier du Clos Saint-Lazare - Cité jardin de Stains, le vélo comme support d'insertion et de respect de l'environnement

Labellisée en 2015, la Régie intervient sur les quartiers de la Politique de la Ville et réalise des prestations de second œuvre, nettoyage urbain, nettoyage des locaux, ainsi que des services de proximité (petits travaux, jardinage, prêt de matériel...).

- La Régie a monté un atelier de réparation de vélos en partenariat avec Études et chantier au sein du réseau « Bicyclo », autour de trois activités : 1/ **la récupération et le recyclage** de vélos destinés au rebut, via un projet d'insertion par l'activité économique ; 2/ **la formation** des utilisateurs à l'entretien et à la réparation de leur vélo, « l'auto-réparation » ; 3/ **la sensibilisation** du grand public à la pratique du vélo, à travers de l'animation d'une « vélo-école ».
- Par ailleurs, la Régie assure ponctuellement, pour le compte de la Ville de Stains, la distribution à vélos de courriers et flyers et, à partir de la fin 2016, celle du journal municipal dans les 15 000 boîtes-aux-lettres de la ville (marché sur 4 ans pour un volume hebdomadaire de 60 heures). Cette activité de « coursiers verts » nécessite une maintenance permanente de la flotte de vélos qui est réalisée par l'atelier mécanique de la Régie. L'extension de cette activité à la distribution de courses ou de repas est envisagée à terme.

Les services de mobilité par les Régies : leviers d'accès à l'emploi et d'insertion sociale

